TL 1611

APPEL URGENT

Président du Groupe de Travail sur la détention arbitraire

1. Profondément préoccupés par la situation des droits de l'homme au Timor Oriental, notamment suite au massacre qui a eu lieu le 12 Novembre 1991, et devant la gravité des circonstances qui entourent la détention et le jugement de Timorais privés de liberté par les autorités indonésiennes à l'occasion de l'incident, nous vous demandons d'intervenir auprès du Gouvernement indonésien de façon urgente à l'égard des cas suivants:

* Fernando Araújo
* João Freitas da Câmara
* Gregório da Cunha Saldanha
* Francisco Miranda Branco

La détention de ces timorais a eu lieu en application de la loi anti-subversion, une loi dont l'abolition a été suggérée par le Rapporteur Spécial de la Commission des Droits de l'Homme sur la Torture, étant donné la définition trop large et vague qui est présentée d'activités subversives et le fait qu'elle n'assure pas le respect des droits de l'homme tels que reconnus par le droit international.

D'après cette loi, les timorais peuvent même se voir appliquer la peine de mort, ce qui renforce l'urgence de cet appel. Par ailleurs, leur état de santé est extrémement préoccupant et l'assistance médicale reste profondément insuffisante et inappropriée.

La détention de ces timorais a été effectuée par les forces de sécurité sans q'une entité judiciaire ait controlée la légalité ou le besoin de sa manutention. La famille de ces timorais n'a pas été informée de leur détention.

Les garanties de défense ne sont pas assurées. En effet, soit pour ceux déjá en jugement ou ceux qui l'attendent, les autorités indonésiennes n'assurent pas la préparation de leur défense et empêchent même la présence d'avocats qui se sont présentés pour les représenter (Legal Aid Institute). Ao contraire, le tribunal impose des avocats désignés d'office, à l'égard desquels les détenus timorais ne se sont pas prononcés.

L'intervention du Groupe de Travail, récemment institué, et qui a un rôle si important pour la défense des droits de l'homme, pourra sans doute contribuer de façon décisive à ce que les garanties judiciaires de défense et le respect des droits de l'homme internationalement reconnus soient pris en compte et constituent le cadre normatif applicable à ces procès.

APPEL URGENT

Président du Groupe de Travail sur la détention arbitraire

1. Profondément préoccupés par la situation des droits de l'homme au Timor Oriental, notamment suite au massacre qui a eu lieu le 12 Novembre 1991, et devant la gravité des circonstances qui entourent la détention et le jugement de Timorais privés de liberté par les autorités indonésiennes à l'occasion de l'incident, nous vous demandons d'intervenir auprès du Gouvernement indonésien de façon urgente à l'égard des cas suivants:

* Fernando Araújo
* João Freitas da Câmara
* Gregório da Cunha Saldanha
* Francisco Miranda Branco

La détention de ces timorais a eu lieu en application du Code de Procédure Pénale Indonésien et leur situation est profondément préoccupante. La détention de ces timorais a été effectuée para les forces de sécurité sans qu'une entité judiciaire ait controlé la légalité ou le besoin de sa manutention. La famille de ces timorais n'a pas été informée de leur détention.

Les garanties de défense ne sont pas assurées. En effet, les autorités indonésiennes ne garantissent pas la préparation de leur défense et empêchent même la présence d'avocats qui se présentent pour les représenter (Legal Aid Institute). Au contraire, le tribunal impose des avocats désignés d'office, à l'égard desquels les détenus ne se sont pas prononcés et qui difficilement reprèsenteront leurs intérêts.

A cet égard, nous aimerions rappeler que le Rapporteur Spécial de la Commission des Droits de l'Homme sur la Torture a reconnu dans son rapport sur la situation en Indonésie et au Timor Oriental que le Code de Procédure Pénale ne prévoit pas de sanctions légales dans le cas où les garanties seraient violées et qu"aucune enquête ne pourrati être ordonnée dans le cas où une déclaration serait obtenue d'un suspect ou d'un témoin sous contrainte.

Le Rapporteur Spécial a aussi signalé des situations où les Principes adoptés par la Résolution 43/173 de l'Assemblée Générale des Nations Unies ne sont pas respectés. Ce cadre est malheureusement celui applicable aux situations des Timorais privés de liberté.

JUVENTUDE AGRÁRIA E RURAL CATÓLICA — Ana Sofia Cadeiro.

SUL - ASSO. COOPERAÇÃO PARA O DESENVOLVIMENTO — Teresa Paula C. T. Dias

JUVAAMA - JUVENTUDE DOS AMIGOS DA MULHER ANGOLANA — Claúdia Marina Abrantes Cardoso

C.J.A. - COMISSÃO DE JOVENS DA AMEIXOEIRA — Pedro Vidoeiro

AEISCAA - ASS. EST. INST. SUP. CONT. ADM. AVEIRO — Maria Helena Clara Pinto Correia

COCT - Comissão de Defesa do Vale do Tamega — Artur Miguel Mondim de Basto

AEFDL - Associação de Estudantes da Faculdade de Direito de Lisboa — Tiago Santos

CNJ - Conselho Nacional de Juventude

António Ravara

MCP - Movimento Cristão para a Paz — João Cunha

MCE - Movimento Católico de Estudantes — Miguel Fidalgo Ramos

FAP - FEDERAÇÃO ACADÉMICA DO PORTO - Hugo Mendes de Sousa.

AEIST - Ass. Est. Instituto Sup. Técnico - António Manuel P. Pais

AJOV - Associação Juvenil Olho Vivo - Helena Lieb

Associação de Estudantes do Instituto Superior de Psicologia Aplicada - Raquel Moreira

Ecologia Jovem - "Os Verdes" Heloísa Apolónia

Grupo Estudantil de Apoio aos Direitos Humanos Sandra Esteves

ASSOCIAÇÃO DE ESTUDANTES DA FAC. CIÊNCIAS MÉDICAS DA UNIV. NOVA LISBOA Miguel Cadaval Coscrato Rio

Juventude Operária Católica Sílvia Ferreira

PARTIDO ECOLOGISTA "OS VERDES"

ASSOCIAÇÃO DE ESTUDANTES DO INSTITUTO SUPERIOR DE CIÊNCIAS DO TRABALHO E DA EMPRESA (I.S.C.T.E.) Luís Miguel Palmeirim

Conselho Português para a Paz e Cooperação João

CÁRITAS Dioc. de Lisboa Maria Helena Macedo

Comissão Nacional Justiça e Paz Luís Fields Moreira

Movimento Estudantes Universitários pelos Direitos Humanos - Luís Pacheco de Oliveira

~~Faculdade~~ Associação de Estudantes da Faculdade de Ciências Empresariais - Universidade Católica Cláudia Antunes da Cunha

Mocidade - Movimento Católico de Profissionais - Anabela Moreira

PRD - Partido Renovador Democrático - Sec.º Geral

Presidente

CRC - Centro de Reflexão Cristã Alberto Palhais

Pax Christi - Maria Teresa França

APPEL URGENT ADRESSÉ AU
PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
LA DÉTENTION ARBITRAIRE

ASSOCIATION AGIR POUR TIMOR (FRANCE) Pierre SABLÉ

INTERNATIONAL PLATFORM OF JURISTS FOR EAST TIMOR Inês Manuel Pinto

ASSOCIAÇÃO DE ESTUDANTES DA FACULDADE DE MEDICINA DE LISBOA Sara Viana Baptista

Associação "A Paz é Possível em Timor-Leste"

Movimento dos Estudantes da Faculdade de Direito de Lisboa

Movimento Universitário Solidário com Timor

Movimento Cívico com Timor

Juventude Académica de Coimbra

ASSOCIAÇÃO DE ESTUDANTES DA FACULDADE DE LETRAS DA UNIVERSIDADE DE LISBOA